

DELIBERATION N°2024-25_103
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Marie et Louis Pasteur

Séance du lundi 05 mai 2025

1. Election personnalité extérieure : Désignation de l'Etablissement d'enseignement secondaire.

La délibération étant présentée pour DÉCISION

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 3
Quorum : 20	
	Suffrages exprimés : 23
Membres présents : 25	
Membres représentés : 1	Pour : 23
Total : 26	Contre : 0
	Refus de vote : 0

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur notamment l'article 11.1.4.

Conformément à l'article 11.1.4 des statuts de l'université Marie et Louis Pasteur, la commission de la formation et de la vie universitaire élit un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Jean-Paul TEYSSIER, Proviseur du lycée Claude Nicolas LEDOUX, s'est porté candidat.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur cette proposition de représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Besançon, le 5 mai 2025

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services



Thierry CAMUS



*délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur*